



Titre conjoint de Francais

Par Anhelina

Bonjour,

Je suis en couple depuis 3 ans avec un Francais, nous habitons ensemble, et nous sommes mariés depuis 6 mois.

J'ai reçu une OQTF en mai 2023 sur un dossier de régularisation AES salarié, je voulais un TS salarié qui m'a donc été refusé.

Mon OQTF est exécutoire jusqu'à mai 2024. Je souhaiterais utiliser l'article 423-2 pour obtenir un TS Conjoint de Francais, je suis en tout cas éligible au critères, et c'est un titre de plein droit. Si j'ai bien compris, aucune loi n'oblige à attendre la fin de la période exécutoire de l'OQTF pour déposer un dossier pour un titre de plein droit. Puis je donc faire la demande dès maintenant sans attendre mai 2024 ?

Cdt

Anhelina